

Renforcer *le financement* *des associations* : une urgence démocratique

MARTIN BOBEL ET DOMINIQUE JOSEPH

Il faut imaginer un monde sans associations pour comprendre combien leur apport à l'économie, à la société et à la démocratie est considérable.

Santé, action sociale, culture, éducation, environnement... etc., les associations assurent des pans entiers de services d'intérêt général, non marchands, auprès d'un large public et dans tous les territoires : un véritable ciment sociétal. Dans leur diversité, les associations ont pour point commun de placer l'économie comme moyen au service de la société. Or les logiques concurrentielles européennes et les contraintes pesant sur les finances publiques entravent leurs capacités d'initiative et d'engagement et les poussent vers la marchandisation aux dépens de leur utilité sociale.

Entre 2005 et 2020, la part des subventions a baissé de 41 % dans le budget des associations au profit de logiques marchandes.

La baisse des subventions et la hausse des commandes publiques et des appels à projet poussent les associations vers une « gestionnarisation » qui dénature leur action et contribue à la perte de sens que beaucoup d'associatifs déplorent.

Ces évolutions fragilisent l'équilibre économique des associations aggravées par la forte inflation de 2022 et 2023 qui ont précipité les Restos du cœur ou encore les centres sociaux dans de grandes difficultés.

Au-delà de la question financière, on ne peut envisager de faire société sans le monde associatif, déterminant de notre vie démocratique. Il y a donc urgence à agir.

Le financement des associations doit être renforcé

Le CESE est convaincu de l'urgence et de l'importance de renforcer le financement de la vie associative : les auditions et une large consultation d'associations (plus de 6500) l'y conforte. Il appelle à consolider la confiance entre les citoyens engagés, les pouvoirs publics et le législateur. Le CESE lance donc un appel à une vigilance renforcée de toutes et de tous sur ces enjeux de pérennité du monde associatif.

113
milliards

**113 milliards
d'euros soit
3 points de PIB,
c'est le poids
économique du
monde associatif**

Source : Lionel Prouteau
et Viviane Tchernonog,
Paysage associatif français
- 2023

41 %

**41 % de baisse
de la part
des subventions**

Source : *Idem*


Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique

AVIS


Les préconisations identifiées comme prioritaires par les associations lors de la consultation publique et de la journée délibérative sont signalées par ce symbole :



1 ACCROÎTRE LE SOUTIEN FINANCIER DES POUVOIRS PUBLICS AUX ASSOCIATIONS ET PRIORISER LA SUBVENTION EN PRÉSERVANT CELLES-CI DES RÈGLES DE LA CONCURRENCE

 → **Augmenter les subventions de l'État et des collectivités territoriales destinées aux associations**
Comment ? en fixant à **2,5 %** la part du budget de l'État consacrée aux associations, en mettant en œuvre une **loi de programmation pluriannuelle de financement de la vie associative** pour sa contribution à l'intérêt général

→ **Consolider la définition de la subvention et en faire le mode de financement principal des associations**
Comment ? en complétant et donnant une base législative à la circulaire Valls


 → **Sécuriser la notion de pluri-annualité des subventions en contraignant le respect des engagements lors de conventions pluriannuelles**

→ **Intégrer les activités associatives non-lucratives dans le champ de l'intérêt général au sens européen (dit non économique)** afin de protéger l'initiative citoyenne des règles du marché intérieur et des aides d'État


2 FAVORISER DE NOUVELLES FORMES DE FINANCEMENT ET DE SOUTIEN

→ **Créer un fonds national de mobilisation pour la vie associative cogéré par des représentants des collectivités territoriales, de l'État et du monde associatif**

→ **Créer de nouveaux emplois « aidés » d'utilité sociale et citoyenne, pérennes et de qualité, appuyés sur les projets associatifs et accessibles à toutes les personnes**

 → **Transformer la déductibilité des dons aux associations d'intérêt général en crédit d'impôt**, sur la base des conditions actuelles du régime des dons et du mécénat

3 RÉTABLIR LA CONFIANCE ET RÉFORMER LA GOUVERNANCE

 → **Abroger le contrat d'engagement républicain et lui substituer la charte d'engagements réciproques entre l'État, les collectivités territoriales et le monde associatif**

→ **Favoriser la création d'instances nationales et territoriales à gouvernance mixte entre élus, citoyens et associations pour l'évaluation et le financement des associations**

LES RAPPORTEURS

Martin Bobel
martin.bobel@lecese.fr • 01 44 43 64 04

Vice-Président du réseau national des ressourceries, Martin Bobel représente Le mouvement associatif au sein du groupe des Associations du CESE. Il siège dans les Commissions Économie et finances, Environnement et à la Commission temporaire « Participation démocratique »

Dominique Joseph
dominique.joseph@lecese.fr • 01 44 43 64 26

Dominique Joseph représente la Mutualité française au sein du groupe Santé & citoyenneté du CESE. Elle siège à la Commission Économie et Finances et aux Commissions temporaires « Participation démocratique », « Fin de vie » et « Cannabis ». Elle vice-préside la Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité. Elle a rapporté les avis : « Fin de vie : faire évoluer la loi ? », « Le CESE poursuit son engagement en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes » et « Crise sanitaire et inégalités de genre ».